

exception de nuance politique, condamna sur-le-champ ce contrat.

L'honorable M. MILLS : Oh non.

L'honorable M. LOUGHEED : Il semblait violer non seulement chacun des engagements et chacune des professions de foi du parti libéral, mais il violait aussi la pratique parlementaire bien établie.

Maintenant, si ces messieurs avaient pu défendre la position qu'ils avaient prise, en déposant des renseignements sur le bureau de cette Chambre ou de l'autre, ou en donnant au public des informations de nature à les justifier d'avoir passé ce contrat, on aurait pu trouver là une excuse, un moyen de défense, une justification quelconque pour la conduite qu'ils avaient tenue. Lorsque mon honorable ami, de son siège dans cette Chambre, entreprit la tâche d'expliquer l'attitude du Gouvernement sur ce sujet en particulier, c'est certainement avec beaucoup de curiosité que je me préparai à recevoir les renseignements que l'on était sur le point de nous communiquer, car je ne crains pas de le dire, jamais dans l'histoire du Canada ou dans celle de n'importe quel pays jouissant du gouvernement responsable, trouverez-vous un Cabinet se présentant devant le Parlement et déclarant : Nous sommes sur le point d'aliéner quatre millions d'acres du domaine public au profit d'une compagnie, et cela dans le but d'assurer l'exécution de certains travaux sur le compte desquels nous n'avons pas le moindre renseignement.

Les ministres admettent tacitement ne pas être en état de justifier la subvention qu'ils sont à la veille d'accorder, mais ils nous demandent, en l'absence de tout renseignement, d'avaler d'un trait et telle quelle, cette proposition sous le prétexte que ces travaux sont nécessaires et qu'ils ont conclu le meilleur marché possible. Il nous a été révélé au cours de la discussion qui s'est faite ces jours derniers, que ces messieurs doivent posséder certaines indications, quelque vagues qu'elles puissent être, que d'autres individus se sont offerts pour exécuter ce contrat, qu'il y avait d'autres personnes disposées à dire ce qu'elles feraient en s'appuyant sur des renseignements d'une nature exacte. Nous constatons par ce que nous en dit le *Citizen* d'aujourd'hui que les représentants des Rothschild ont fait au Gouvernement une

proposition à l'effet de construire un chemin de fer.

L'honorable M. MILLS : Non, ils ne l'ont pas fait; ce n'est pas exact.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Non pas pour ce tracé, mais pour un autre.

L'honorable M. LOUGHEED : Je ne parle pas de ce traité en particulier, mais pour un chemin pénétrant dans le territoire du Yukon.

L'honorable M. MILLS : Sous le contrôle des Etats-Unis ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Pas plus que l'autre.

L'honorable M. MILLS : Oui.

L'honorable M. LOUGHEED : Mon honorable ami a parlé d'un point que je désire traiter. Il paraît évident que d'autres personnes que les entrepreneurs actuels sont entrées en négociation avec le Gouvernement à propos de la construction de ce chemin de fer. Il apparaîtrait que ces autres individus firent une proposition beaucoup plus raisonnable que celle des entrepreneurs à qui on a confié le soin d'exécuter ces travaux. A tel point, que le Gouvernement se crut justifiable de négocier davantage avec elles, de faire de nouveaux efforts pour les engager à établir la voie ferrée en question.

L'honorable M. SCOTT : Vous êtes complètement dans l'erreur. En réalité aucune autre proposition ne fut faite. Des pourparlers furent échangés officieusement avec les membres du Cabinet, mais aucune compagnie ni individu sérieux ne fit une offre qui aurait pu être étudiée.

L'honorable M. LOUGHEED : D'après ce que dit mon honorable ami, dois-je comprendre qu'il était impossible d'engager d'autres personnes sérieuses à soumissionner ?

L'honorable M. SCOTT : Plusieurs discutèrent officieusement le projet, mais personne ne voulut s'en charger à des conditions raisonnables. L'individu qui se donna comme l'agent des Rothschild,—